

Commission des droits de l'Homme : les espoirs sont-ils permis ?

Chaque année, la FIDH aborde la Commission des droits de l'Homme avec l'espoir que la protection des victimes des violations des droits de l'Homme s'en trouve accrue et que les violations graves de par le monde soient dénoncées. C'est ce qui guide l'activité qu'elle y déploie.

A l'ouverture de la 59^{ème} session, cet espoir paraît contradictoire. En effet, à l'occasion de la nomination de l'ambassadrice libyenne, Madame Najat Al-Hajaji, à sa Présidence, l'enceinte a bénéficié d'une attention médiatique sans précédent, particulièrement critique, achevant de discréditer une institution en crise (cf. encadré). La FIDH, si elle partage la préoccupation qu'une dictature préside l'enceinte des droits de l'Homme, n'a toutefois pas caché son scepticisme devant l'embaras généralisé, tant cette nomination était prévisible, fruit de la course des dictatures pour s'approprier l'enceinte.

Face aux critiques, la FIDH persiste à revendiquer que la Commission doit être sauvegardée et renforcée dans son mandat. Car elle reste la seule enceinte intergouvernementale de qualification publique des violations des droits de l'Homme de par le monde à laquelle participent directement les victimes.

La dernière session avait été chaotique, quand les experts onusiens chargés de faire des rapports indépendants sur la situation des droits de l'Homme et les ONG avaient vu leur participation drastiquement limitée, et avec la perte de nombreuses initiatives sur des pays. La FIDH y avait vu le triomphe des Etats violateurs des droits de l'Homme, qui avaient réussi à limiter l'expression même des violations.

Cette année, l'espoir réside dans les efforts de sauvegarde et de réorganisation des travaux, déployés tout au long de l'année, pour que les différents participants à la Commission, particulièrement les rapporteurs spéciaux et experts indépendants, retrouvent leur juste place. Ces efforts pourraient se traduire dans la mise en place d'un débat interactif autour des rapports des experts, permettant de focaliser les interventions autour d'évaluations indépendantes de la situation des droits de l'Homme, à l'image des débats du 3^{ème} Comité de l'Assemblée Générale, chaque année à New York.

Le succès de cette réorganisation réside dans la capacité de la Communauté internationale à organiser ses propres débats. Aujourd'hui, quand la menace d'une guerre en Irak se fait plus pressante, tout porte à croire que les discussions sur les droits de l'Homme seront reléguées au second plan, pour laisser la place aux débats contre l'interventionnisme américain.

L'espoir de la FIDH réside également dans la multiplication -au stade des intentions- des initiatives nouvelles sur des pays. L'Union européenne et dans une moindre mesure les Etats-Unis pourraient se partager des nouvelles propositions de résolutions sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord, au Népal, en Bélarus, au Turkménistan, en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe. Si elles étaient poursuivies, ces initiatives démontreraient la capacité de la Communauté internationale à répondre aux revendications des victimes et ONG de droits de l'Homme. Elles auraient également le mérite de témoigner d'une vitalité nouvelle, permettant à la Commission de relever la tête.

Cet espoir est toutefois conditionné au maintien d'initiatives essentielles sur la situation des droits de l'Homme en Tchétchénie, en Iran, en Chine, au Guatemala, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Birmanie, en Irak, sur les Territoires palestiniens occupés, etc. Pour nombre de ces initiatives, les préparatifs de la Commission laissaient croire que l'attitude serait défensive et les qualifications des violations minimales, si ces initiatives -et ce ne semble malheureusement pas être le cas pour toutes-, étaient assurées d'être menées à bien.

Enfin, l'espoir est que les mécanismes d'évaluation indépendante de la situation des droits de l'Homme progressent dans leurs possibilités d'action de par le monde. Cette année, deux progrès notables sont à constater avec l'accès de ces mécanismes dans des pays traditionnellement clos. Après l'invitation permanente adressée par l'Iran à ces rapporteurs, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a pu effectuer une visite sans précédent dans le pays (cf. encadré). En Arabie Saoudite, c'est le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, qui a pu effectuer une visite et enquêter sur l'administration de la justice. C'est dans cet esprit que la FIDH a adressé plusieurs requêtes, notamment à la Libye, d'ouverture aux évaluations indépendantes. Mais la communauté internationale réussira-t-elle à convaincre le régime de Khadafi que cette ouverture est nécessaire quand les grandes puissances que sont la Russie, la Chine, ou de manière plus scandaleuse les Etats-Unis, maintiennent leur opposition de fait aux évaluations indépendantes de ces mécanismes sur leur territoire.

Antoine Madelin



Haut-Commissariat aux droits de l'homme

59^{ème} session
de la Commission des droits de l'homme
17 mars - 25 avril 2003, Genève

Les priorités de la FIDH

Pour la 59^{ème} session, la FIDH a dégagé 21 priorités géographiques et 9 thématiques, qui guideront ses actions d'information, de sensibilisation et de lobbying à la Commission (voir les interventions et le rapport de Position sur le site de la FIDH).
http://www.fidh.org/intgouv/onu/com59/positionp59f_a.pdf

Afrique : Algérie, Burundi, Côte d'Ivoire, Egypte, Libye, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Zimbabwe.

Amérique Latine : Chili, Colombie, Guatemala, Mexique.

Asie et Moyen Orient : Chine, Irak, Iran, Territoires palestiniens occupés, Vietnam.

Europe et pays occidentaux : Belarus, Etats-Unis d'Amérique, République tchétchène de la Fédération de Russie.

Thématiques : Droits de l'Homme et mesures contre le terrorisme, Défenseurs des droits de l'Homme, Peine de mort, Justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels, disparitions forcées, impunité, réparations, extrême pauvreté, travaux de la Commission des droits de l'Homme.

"L'ouverture" de l'Iran, entre maquillage et réalité...

L'Iran est symptomatique des cas "d'ouverture" signalés ces derniers temps. Après l'invitation permanente faite à l'ensemble des mécanismes de la Commission, la négociation d'un programme de coopération technique avec le Haut Commissariat, l'ouverture d'un dialogue avec l'Union européenne sur les droits de l'Homme, la visite du Groupe de travail des Nations unies sur la Détenue arbitraire, la tentation est grande pour la communauté internationale au sens large et les Etats occidentaux en particulier d'abandonner l'attention spécifique portée à l'Iran à la Commission, dans le cadre d'une résolution.

Pourtant sur le terrain, si les dialogues sont engagés, la répression et les violations continuent : la lapidation des femmes et la peine de mort pour des délits de droit commun sont toujours applicables, le pouvoir judiciaire est toujours aux mains des conservateurs religieux, les femmes, les minorités sont toujours victimes de discriminations systématiques, pour ne citer que quelques-uns des aspects les plus préoccupants. Tout dialogue doit en conséquence impérativement mettre en place une composante d'évaluation indépendante des évolutions et de qualification publique des violations qui continuent de s'y produire. C'est le sens de l'intervention de la FIDH sur l'Iran à la Commission, qui recommande le maintien d'une initiative spécifique.

Election à la présidence de la Commission des droits de l'Homme

La Libye doit ouvrir son territoire aux enquêtes internationales indépendantes

La FIDH s'inquiète de ce que la prochaine présidence de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies échoie à un pays auteur de graves violations des droits de l'Homme, la République arabe libyenne, seul candidat à l'élection, lundi 20 janvier

La Libye avait déjà occupé la fonction de vice-président de la Commission en 2000, sans que les membres de la Commission ne semblent sourciller. Leur passivité ne peut que nous faire déplorer l'absence, dans l'enceinte à laquelle incombe principalement, au sein des Nations Unies, le mandat de protection des droits de l'Homme, de critères accordant l'accès à cette enceinte et qui plus est, à des postes de responsabilité. (...)

La FIDH appelle en conséquence la Libye (...) à prendre des engagements fermes en matière de droits de l'Homme: à tout le moins et à l'instar de l'Iran récemment, émettre une invitation permanente aux mécanismes de protection des droits de l'Homme des Nations unies, et ouvrir ses frontières aux organisations internationales indépendantes de droits de l'Homme ainsi qu'aux journalistes indépendants souhaitant se rendre sur son territoire afin d'y poursuivre leurs enquêtes en toute impartialité.

Communiqué du 17 janvier 2003